



Section Organisation des Compétitions du Dimanche

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL n°12

Réunion du : mercredi 17 octobre 2018

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** francs pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

DEROGATIONS – SAISON 2018/2019

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du *CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS* où cette réglementation concerne *les DEUX (2) dernières journées.*

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories

et les 2 dernières journées pour le *Championnat Régional Seniors.*

La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

2018/2019 - DEROGATIONS CHAMPIONNATS ET COUPES

520102 – CESSON VERT SAINT DENIS U.S.

SENIORS R2/A : matchs toute la saison à 14h00

SENIORS R3/D : matchs toute la saison à 14h00

COUPE DE FRANCE – 6ème TOUR**Tirage au sort du 6^{ème} tour de la Coupe de France :**

Tirage effectué par M. Jamel Sandjak, Président de la Ligue, en présence des clubs.

Le tirage est consultable sur le site de la Ligue (*visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF*) :

Les matches auront lieu le dimanche 28 octobre 2018 à 14h30.

Possibilité de jouer le samedi 13 octobre 2018 avec l'accord écrit des 2 clubs.

Equipements :Tous les clubs participant au 6^{ème} tour sont dotés de 2 jeux d'équipements.

Il est rappelé que les clubs doivent respecter les couleurs domicile / extérieur dans le port des équipements.

Ainsi, les clubs recevants doivent obligatoirement porter les équipements blanc ou rouge.**Les clubs visiteurs doivent obligatoirement porter les équipements bleu, vert ou jaune.****Arbitrage :**

<u>6^{ème} tour de la Coupe de France</u>			
Club Receptant	Club Visiteur	Nombre d'Arbitre	Prise en charge
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	1 AO*	A la charge du club receptant
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 1	3 AO	AC** - A la charge du club receptant 2 AA*** - A la charge des 2 clubs
District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 1	Dernière Division District jusqu'à NATIONAL 1	3 AO	A la charge du club receptant

*AO : Arbitre Officiel

**AC : Arbitre Central

***AA : Arbitre Assistant

NOUVEAUTE :**En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut-être effectué indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés)****SENIORS - COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.
Tour de Cadrage**

Tirage au sort du Tour de Cadrage (visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF).

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé et auront lieu le **DIMANCHE 28 OCTOBRE 2018 à 14h30.**

12 CLUBS EXEMPTS : 7 clubs qualifiés en Coupe de France + IGNY AFC – MORANGIS CHILLY – TREMBLIN FOOT - MELUN 2 FC – AS ST OUEN L'AUMONE.

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres il sera désigné **TROIS (3) ARBITRES officiels**, à la charge du club recevant.

SENIORS – MATCH REPORTE AU 28 OCTOBRE 2018

20890964 : AVONNAISE US / IGNY AFC du 02/09/2018 (R3/B)

SENIORS - CHAMPIONNAT**20434738 : SAINT DENIS US / ST LEU FC du 20/10/2018 (R1/A)**

Demande de l'US ST DENIS pour jouer le match sur le terrain n°2 du Stade Auguste DELAUNE à SAINT DENIS via FOOTCLUBS.

La Section ne peut autoriser un coup d'envoi à 18H00 car le terrain concerné ne dispose pas d'un éclairage classé, la rencontre est maintenue à la date et à l'heure officielles.

20507345 : SUCY FC / MONTREUIL RSC du 21/10/2018 (R1/B)

Demande de changement de terrain de SUCY FC en raison de travaux sur le terrain d'honneur via FOOTCLUBS

Cette rencontre aura lieu le DIMANCHE 21 OCTOBRE 2018 à 1500, sur le **Parc des Sports n°3** de SUCY EN BRIE.

Accord de la Section.

20435450: TREMBLAY FC / COURCOURONNES FC du 21/10/2018 (R2/B)

Courriel de TREMBLAY FC informant de l'indisponibilité de son terrain habituel.

Changement de terrain

Cette rencontre aura lieu le DIMANCHE 21 OCTOBRE 2018 à 15h00, sur le stade du CDFAS – 64, rue des Bouquinvilles à EAUBONNE.

Accord de la Section.

20435849 : TREMBLIN FOOT / ETAMPES FC du 21/10/2018 (R3/A)

Arrêté municipal de la Ville de CORBEIL ESSONNES informant de l'indisponibilité des installations à cette date.

Courriel du 15/10/2018 de TREMBLIN FOOT demandant l'inversion de la rencontre et accord d'ETAMPES FC.

Inversion.

Les rencontres deviennent :

Aller - 20435849 : ETAMPES FC / TREMBLIN FOOT du 21/10/2018

Retour – 20435915 : TREMBLIN FOOT / ETAMPES FC du 24/03/2018

20890987 : LINAS MONTLHERY ESA / LE MEE SP. du 21/10/2018 (R3/B)

Demande d'inversion des 2 clubs via FOOTCLUBS

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 21 Octobre 2018 à 15h00, sur le Parc des Sports Pozoblanco au MEE SUR SEINE

Les rencontres deviennent :

Aller – 20890987 : LE MEE SP. / LINAS MONTLHERY ESA le 21/10/2018

Retour – 20891053 : LINAS MONTLHERY ESA / LE MEE SP le 24/03/2019

Accord des 2 clubs.

Accord de la Section.

**U19 - COUPE GAMBARDELLA - CREDIT AGRICOLE -
- 2ème Tour -**

21047004 : BOIS D'ARCY AS / MASSY 91 FC du 14/10/2018

La Section,

Après lecture de la FMI,

Match non joué, seuls 6 joueurs de BOIS D'ARCY AS étaient présents à l'heure du coup d'envoi,
Enregistre **le forfait de BOIS D'ARCY AS**, l'équipe de MASSY 91 FC est qualifiée pour le prochain tour.

21047027 : PARISIS FC / CHATOU AS du 14/10/2018

Courriel tardif du 13/10/2018 de l'AS CHATOU informant du forfait sur cette rencontre.

Lecture de la FMI,

La Section enregistre **le forfait non avisé de l'équipe de l'AS CHATOU**, l'équipe de PARISIS FC est **qualifiée pour le prochain tour.**

21047019 : ROSNY SOUS BOIS SO / GOELLY COMPANS FC du 14/10/2018

La Section,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Absence de l'équipe de ROSNY SOUS BOIS SO à l'heure du coup d'envoi,

. enregistre **le forfait non avisé de ROSNY SOUS BOIS SO**, l'équipe de GOELLY COMPANS FC est qualifiée pour le prochain tour.

21047050 : NANTERRE ES / SOISY ANDILLY MARGENCY du 14/10/2018

Lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Absence de l'équipe de SOISY ANDILLY MARGENCY à l'heure du coup d'envoi,

La Section enregistre **le forfait non avisé de SOISY ANDILLY MARGENCY**, l'équipe de NANTERRE ES est qualifiée pour le prochain tour.

**U19 - COUPE GAMBARDELLA - CREDIT AGRICOLE -
- 3ème Tour -**

Désignation des rencontres du 3ème Tour.

(visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF).

Les rencontres du tour auront lieu le **DIMANCHE 28 OCTOBRE 2018 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé. **(Lever de rideau entre 11h45 et 12h30).**

Terrain indisponible le 28/10/2018

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 23 Octobre 2018. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

1/ Feuille de match informatique :

La feuille de match informatisée est à utiliser en Coupe Gambardella.

Arbitrage:

Pour ces rencontres, il sera désigné **(1) UN** Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

Rappel des prochains tours de la Coupe Gambardella – Crédit Agricole.

4^{ème} Tour : Dimanche 11 Novembre 2018

Finales Régionales : Dimanche 25 Novembre 2018

U19 - COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.**Tirage au sort des rencontres du 1^{er} Tour.**

(visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF).

Les rencontres du tour auront lieu le **DIMANCHE 28 OCTOBRE 2018 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Possibilité de jouer le 11 NOVEMBRE 2018 en accord avec les 2 clubs et après vérification de la disponibilité des installations sportives à la date du 11/11/2018 (jour férié).

Club exempt : VAL YERRES CROSNE

Terrain indisponible le 28/10/2018

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 23 Octobre 2018. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

ARBITRAGE :

Pour ces rencontres, il sera désigné **(1) UN** Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

U19 - FEUILLE de MATCH MANQUANTE**2^{ème} et dernier Rappel**

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir pour **MARDI 23 OCTOBRE 2018, dernier délai**, sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

La Section demande à l'arbitre désigné, un rapport précisant le résultat de la rencontre concernée.

20502867 : ISSY LES MOULINEAUX FC / ANTONY FOOT EVOLUTION du 30/09/2018 (R2/B)

U19 – CHAMPIONNAT**FMI****20504075 : JEANNE D'ARC DRANCY 2 / OFC LES MUREAUX du 14/10/2018 (R3/D)**

La Section,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

considérant que la F.M.I. n'a pas été utilisée en raison d'un problème informatique,

considérant qu'une feuille de match papier a été établie,

par ce motif,

. dit que la responsabilité des 2 clubs n'est pas engagée.

20504069 : ARGENTEUIL RFC 2 / LE MEE FOOT du 16/09/2018 (R3/D)

Dossier en retour de la C.R.D. du 10/10/2018.

La Section demande au club d'ARGENTEUIL RFC de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre pour les 3 matchs suivants :

20504102 : ARGENTEUIL RFC 2 / GARENNE COLOMBES AF du 25/11/2018

20504116 : ARGENTEUIL RFC 2 / ESP. AULNAYSIENNE du 09/12/2018

20504128 : ARGENTEUIL RFC 2 / LES MUREAUX OFC du 03/02/2019

Si des matchs de Coupes Régionales à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

20503301 : BRETIGNY FCS / ARGENTEUIL RFC du 21/10/2018 (R2/A)

Demande de BRETIGNY FCS via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le DIMANCHE 21 OCTOBRE 2018 à 12h30, en lever de rideau des CNU17, sur le stade A. DELAUNE à BRETIGNY SUR ORGE.

Accord de la Section, les compétitions fédérales étant prioritaires sur les compétitions de Ligue.

20504085 : DRANCY JA / VILLEMOMBLE SP. du 21/10/2018 (R3/D)

Courriel de VILLEMOMBLE SPORTS demandant le report du match.

Au vu du motif, **la Section reporte cette rencontre à une date ultérieure.**

20503689 : CO LES ULIS / ST BRICE FC du 21/10/2018 (R3/B)

Demande de jouer le match le 11 novembre 2018 de ST BRICE FC via FOOTCLUBS.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Section maintient le match à la date initiale.

U17 - COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.

Tirage au sort des 16èmes de Finale.

Ces rencontres se dérouleront **le Dimanche 28 OCTOBRE 2018 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé (**visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF**).

Possibilité de jouer le 11 NOVEMBRE 2018 en accord avec les 2 clubs et après vérification de la disponibilité des installations sportives à la date du 11/11/2018 (jour férié).

ARBITRAGE :

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant.

U17 - FEUILLE de MATCH MANQUANTE

2ème et dernier Rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir pour **MARDI 23 OCTOBRE 2018, dernier délai**, sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

La Section demande à l'arbitre désigné, un rapport précisant le résultat de la rencontre concernée.

20506668 : BRIARD SC / EVRY FC du 23/09/2018 (R3/C)

Courriel de BRIARD SC informant de l'utilisant d'une feuille de match papier pour cette rencontre et l'envoi par courrier.

La Section vous demande de bien vouloir lui fournir une copie de cette feuille de match qui à ce jour n'a pas été réceptionnée.

U15 – CHAMPIONNAT

536996 – CENTRE DE FORMATION DE FOOTBAL DE PARIS

Suite aux problèmes de terrains rencontrés par le club depuis le début de saison et compte tenu de la programmation des matchs ce samedi 20/10/2018, la Section demande au club de bien vouloir lui confirmer le nom des terrains pour les 2 rencontres U15 suivantes :

20474869 CFFP 1 / CHAMPS SUR MARNE AS 1 du 20/10/2018 – U15 R1 / B

La Section précise que ce match peut être inversé avec accord de l'adversaire.

20475319 CFFP 2 / BRETIGNY FCS 2 du 20/10/2018

La Section précise que ce match ne pourra pas être inversé, cette équipe ayant déjà inversé 2 matchs (quota maximum autorisé en début de saison).

20474866 SARCELLES AAS / MONTFERMEIL FC du 20/10/2018 – U15 R1 / B

Accord des 2 clubs via Footclubs pour reporter le match au 15/12/2018.

La Section au vu du motif et des explications fournies par SARCELLES AAS donne son accord.

20474950 EVRY FC / COSMO TAVERNY du 13/10/2018 – U15 R2 / A

La section,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre et du courriel du club de COSMO TAVERNY accompagné de justificatifs (constat de l'accident),

Considérant que la rencontre n'a pas débuté,

Considérant qu'un véhicule du club de COSMO TAVERNY transportant 4 joueurs a été accidenté lors du trajet les empêchant de se rendre sur le lieu du match,

Considérant que le compte rendu de la permanence téléphonique de la Ligue de Paris Idf mentionne un appel du club du COSMO TAVERNY relatant cet incident,

Par ces motifs et compte tenu des éléments transmis,

Reporte la rencontre au samedi 03/11/2018.

20475130 TRAPPES ES / PUC du 13/10/2018 – U15 R3 / A

La Section,

Pris connaissance du courriel du PUC et du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Confirme le résultat inscrit sur la feuille de match informatique :

TRAPPES ES : 2 buts.

PUC : 3 buts.

20475143 PARIS FC 2 / SAINT DENIS US 1 du 20/10/2018 – U15 R3 / A

Demande via Footclubs de PARIS FC 2 pour avancer le coup d'envoi du match à 14H30.

Accord de la Section sous réserve de l'accord de SAINT DENIS US 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 19/10/2018 à 16h00.

20475304 SENART MOISSY 2 / BRIARD SC du 22/09/2018 – U15 R3 / C

Reprise de dossier,

La Section accuse réception du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre et entérine le résultat du match :

SENART MOISSY 2 : 2 buts.

BRIARD SC : 2 buts.

20475409 BAGNEUX COM 1 / CLAYE SOUILLY 1 du 20/10/2018 – U15 R3 / D

Demande via Footclubs de BAGNEUX COM 1 pour décaler le coup d'envoi du match à 17h30.

Accord de la Section sous réserve de l'accord de CLAYE SOUILLY 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 19/10/2018 à 16h00.

Feuille de match informatique**20474952 BOBIGNY AF / VERSAILLES FC 78 du 13/10/2018 – U15 R2 / A**

La Section constate qu'à l'occasion de cette rencontre n'a pas été mis en œuvre le système de la feuille de match informatisée.

Elle demande pour sa prochaine réunion aux 2 clubs et à l'arbitre officiel de la rencontre un rapport expliquant les raisons ayant conduit à la non utilisation de la FMI.

U14 Régional – CHAMPIONNAT**20475497 RED STAR FC / ANTONY FOOT EVOLUTION du 20/10/2018 – U14 REG / A**

Demande via Footclubs de RED STAR FC pour avancer le coup d'envoi du match à 14H00 au stade Bauer à SAINT OUEN.

Accord de la Section sous réserve de l'accord d'ANTONY FOOT EVOLUTION qui doit parvenir au plus tard le vendredi 19/10/2018 à 16h00.

C.D.M. – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1^{er} Rappel

Les feuilles de matchs ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

20442080 : ESPERANCE PARIS 19^{ème} / IVRY DESPORTIVA VIMARENSE du 07/10/2018 (R1)

20442209 : REAL MAYDAY / ERMONT AM S. du 07/10/2018 (R2/A)

20442474 : ARGENTEUIL FC / PORTUGAIS DE GARCHES du 07/10/2018 (R3/A)

20442475 : ISSY LES MOULINEAUX FC / ST CYR LUSO du 07/10/2018 (R3/A)

20442745 : ST MICHEL SPORTS / PAYS DE BIERES du 07/10/2018 (R3/C)

C.D.M. - CHAMPIONNAT**20847986 : COURBEVOIE SP. / BOBIGNY ACADEMIE du 23/09/2018 (R3/B)**

Réception d'un courrier de COURBEVOIE SP.

La Section prend note des explications et entérine le score du match :

COURBEVOIE SP.: 0 but – 0 pt

QUINCY VOISINS FC US : 2 buts – 3 pts.

C.D.M. – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.**1^{er} Tour****21047102 : GOBELINS FC / PORTUGAIS DE FONTAINEBLEAU du 14/10/2018**

La Section,

Après lecture de la feuille de match,

Absence de l'équipe des PORTUGAIS DE FONTAINEBLEAU à l'heure du coup d'envoi,

. enregistre le forfait non avisé des PORTUGAIS DE FONTAINEBLEAU, l'équipe de GOBELINS FC est qualifiée pour le prochain tour.

C.D.M. – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.**Tirage au sort du 16^{èmes} de Finale.**

Ces rencontres se dérouleront le **DIMANCHE 28 OCTOBRE 2018 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé. (**visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF**).

Possibilité de jouer le 11 NOVEMBRE 2018 en accord avec les 2 clubs et après vérification de la disponibilité des installations sportives à la date du 11/11/2018 (jour férié).

INFOS CLUBS

Pour les équipes évoluant en Championnat CDM R3 Poule B ayant une journée de championnat à la date du 28 Octobre 2018, **les matchs de Coupe sont fixés au Dimanche 11 Novembre 2018.**

La Section demande aux clubs recevants de bien vouloir confirmer pour sa réunion du 23 Octobre 2018, la disponibilité de leurs installations, à défaut les rencontres seront inversées.

Rencontres concernées :

21077951 : GOBELINS FC / LISSOIS FC

21077954 ; ARCOP NANTERRE / GARGES LES GONESSE FCM

21077958 : PORTUGAIX PAIX VIVRE / AAS FRESNES

21077962 : MONTSOULT BAILLET US / LA SERBIE AS

21077965 : SERVON FC / PORTUGAIS ANTONY

21077932 : ARPAJONNAIS / RUEIL ABEILLE le 11/11/2018

ou

21077931 : ARPAJONNAIS / ST CYR LUSO le 28/10/2018

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN (1) arbitre**, à la charge du club recevant.

ANCIENS – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**1^{er} Rappel**

Les feuilles de matchs ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

20443686 : TRAPPES ES / BOIS D'ARCY du 07/10/2018 (R3/B)

20445005 : BLANC MESNIL SFB / UJA MACCABI PARIS du 07/10/2018 (R3/D)

ANCIENS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.**Tirage au sort des 16èmes de Finale**

Ces rencontres se dérouleront le **DIMANCHE 28 OCTOBRE à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé (*visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF*).

Possibilité de jouer le 11 NOVEMBRE 2018 en accord avec les 2 clubs et après vérification de la disponibilité des installations sportives à la date du 11/11/2018 (jour férié).

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN (1) arbitre**, à la charge du club recevant.

INFOS CLUBS:

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.